

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 18 décembre 1981.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE APRÈS DÉCLARATION D'URGENCE, approuvant le Plan intérimaire pour 1982 et 1983.*

Par M. Lucien DELMAS,

Sénateur.

---

(1) *Cette Commission est composée de : MM. Léon Eeckhoutte, président ; Michel Miroudot, Adrien Gouteyron, Jean Sauvage, Jacques Habert, vice-présidents ; Mme Brigitte Gros, MM. James Marson, Jacques Carat, Paul Séramy, secrétaires ; M. Gilbert Baumet, Mme Danielle Bidard, MM. René Billères, Jean-Pierre Blanc, Marc Bœuf, Michel Charasse, Adolphe Chauvin, Auguste Cousin, Lucien Delmas, Charles Durant, Raymond Espagnac, Jules Faigt, Claude Fuzier, Léon-Jean Grégory, Guy de La Verpillière, Henri Le Breton, Yves Le Cozannet, Maurice Lombard, Mme Hélène Luc, MM. Kléber Malécot, Hubert Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Roger Moreau, Dominique Pado, Sosefo Makape Papilio, Charles Pasqua, Jacques Pelletier, Maurice Pic, Roland Ruet, François Schleiter, Guy Schmaus, Abel Sempé, Raymond Soucaret, Pierre-Christian Taittinger, René Tinant, Edmond Valcin, Pierre Vallon, Marcel Vidal.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> légial.) : 576, 607, 592, 597, 599, 603 et In-8° 75.

Sénat : 118, 130, 127, 133 (1981-1982).

---

*Plan. — Congés et vacances - Coopération et développement - Culture - Environnement - Formation professionnelle et promotion sociale - Qualité de la vie - Recherche scientifique et technique - Technologies nouvelles.*

## SOMMAIRE

---

	Page
Introduction .....	3
I. — Les formations initiales et professionnelles .....	4
II. — La recherche .....	7
III. — Le temps libre .....	11
Conclusion .....	15
Annexes :	
— Audition de M. Michel Rocard, ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire .....	17
— Examen du rapport en Commission .....	23

---

## INTRODUCTION

Le VII<sup>e</sup> Plan est arrivé à échéance le 31 décembre 1980. L'ensemble des documents de préparation du VIII<sup>e</sup> Plan n'a plus de valeur depuis le changement politique intervenu en mai 1981. Le Gouvernement a fixé au 1<sup>er</sup> janvier 1984 l'entrée en application du prochain plan quinquennal (1984-1988).

Dans l'attente des réformes de structures permettant une véritable concertation entre l'Etat, les régions, les collectivités territoriales et les partenaires sociaux, un plan intérimaire a été établi pour 1982 et 1983.

Ce plan comporte peu de prévisions chiffrées, en raison de son élaboration rapide et des changements de politique, et peu d'objectifs quantifiés. Il a pour objectif principal l'emploi et met en évidence de façon originale les facteurs humains dans le processus économique.

Votre Rapporteur ne peut que se féliciter de voir ainsi reconnue l'importance de ces facteurs dans l'analyse du développement et dans le Plan. Trop peu souvent, les planificateurs se sont préoccupés de la formation de base et professionnelle, de la recherche considérée « in extremis » par le dernier Plan comme une priorité, de la culture, bref des domaines de compétences de notre commission, tout ce qui concerne l'homme comme agent et finalité du développement économique et social.

Le Plan traite ainsi de ce que la société peut apporter à l'homme : la formation initiale et professionnelle ; de ce que l'homme peut apporter à la société : la recherche d'un savoir et d'un savoir-faire supérieurs plus efficaces, l'épanouissement des facultés créatrices individuelles.

## I. — LES FORMATIONS INITIALES ET PROFESSIONNELLES

Grâce à un effort de construction, d'équipement et de recrutement accompli depuis vingt ans, la France a su faire à l'extension de la demande scolaire mais sans résoudre autant qu'il l'aurait fallu les inégalités : 22,4 % d'enfants d'ouvriers contre 2,2 % de ceux de cadres supérieurs redoublent le cours préparatoire ; 13,4 % d'étudiants seulement sont fils ou filles d'ouvrier, alors que les ouvriers représentent 38 % de la population active. De plus, il existe une inadéquation croissante entre les formations sanctionnées par des diplômes et les débouchés : ainsi, 10 % des diplômés de l'enseignement supérieur sont en chômage. Même si ce chiffre doit être relativisé (le pourcentage de chômeurs parmi les non-diplômés est de 50 %) il traduit un malaise certain. Ainsi que le rappelle le Plan (p. 87) « seule une population active pourvue d'une formation de qualité pourra transformer les modes de production, inventer et utiliser de nouvelles technologies, trouver de nouvelles voies de développement ».

L'insuffisante initiation à la *culture technique* à tous les degrés de l'enseignement a eu des conséquences négatives : sous-emploi, inadéquation des connaissances théoriques et désintérêt à l'égard des activités industrielles.

Environ 120.000 jeunes par an sortent du système éducatif sans aucune qualification et ont, de ce fait, une très grande probabilité de devenir chômeurs. Et combien parmi les autres jeunes ont un niveau de formation générale suffisant ?

La *formation professionnelle continue* n'a pas réalisé la percée espérée il y a dix ans lors de son instauration tant pour les jeunes (46 % des chômeurs ont moins de vingt-cinq ans) que pour les salariés plus âgés. Ainsi, 37.000 salariés seulement ont bénéficié du congé individuel de formation en 1981. Si près de 565.000 jeunes ont bénéficié, au titre des pactes nationaux pour l'emploi, de formation en entreprise, le contenu de ces formations est souvent inadéquat aux réalités économiques.

Le Plan, en ce qui concerne la formation initiale, ne fait qu'ébaucher une politique de redressement et répondre aux insuffisances les plus grandes : lutte contre l'échec scolaire dans les écoles et les collèges, renforcement de l'action éducative dans certains milieux défavorisés et dans certaines zones où les taux d'échecs scolaires sont importants.

La mise en œuvre de cette politique sera de la responsabilité des autorités locales. Le dispositif adopté laissera aux recteurs et aux inspecteurs d'académie, en concertation avec les partenaires sociaux, le soin d'identifier ces *zones éducatives prioritaires*.

Le développement des *écoles maternelles* sera poursuivi afin de permettre la croissance continue du taux de scolarisation des enfants de deux ans qui devra passer des 37 % actuels à 40 %. Ce développement sera accompagné d'un effort d'adaptation (abaissement des effectifs par classe, amélioration des locaux, horaires de fonctionnement plus étendus, gardes péri-scolaires). Un effort important devra être fait pour la préscolarisation en milieu rural.

Le projet de budget pour 1982 de l'Education nationale et les déclarations de M. Alain Savary attestent déjà la prise en compte de ces priorités.

Votre Rapporteur regrette que, faute de temps, aucun autre élément de la nouvelle politique de l'éducation ne figure dans ce Plan et que la rénovation du système éducatif soit renvoyée au Plan quinquennal.

Il faut pourtant, dès maintenant, revoir les contenus de formation, les problèmes d'équipement et notamment ceux concernant les collèges préfabriqués, souvent dans un état de vétusté.

Le Plan intérimaire met l'accent sur trois actions qui seront entreprises au cours des années 1982 et 1983 : amélioration de l'enseignement technique, formation des jeunes sans qualification et réforme de la formation professionnelle continue.

L'amélioration de l'enseignement technique résultera de meilleures conditions d'accueil à tous les niveaux (L.E.P., I.U.T.), d'une plus grande ouverture sur les milieux professionnels ainsi que d'une rénovation des contenus de l'enseignement, de la pédagogie et de la création de certains diplômes. Des mesures seront prises pour :

- développer et améliorer les séquences éducatives en entreprise (120.000 élèves des L.E.P. en bénéficieront en 1983) ;
- améliorer la formation initiale et continue des maîtres ;
- renouveler et moderniser les matériels pédagogiques (machines-outils) ;
- décloisonner les formations par la définition de tronc communs, la mise en place d'un système d'unités capitalisables et l'institution de classes « passerelles ».

Votre Rapporteur ne peut qu'approuver ces objectifs mais tient à insister sur la nécessité d'une meilleure adaptation de l'enseignement technique aux réalités économiques régionales, de la formation de techniciens supérieurs pour les industries de pointe et du dévelop-

pement des moyens tant en personnel qu'en matériel mis à la disposition des L.E.P.

On peut s'étonner également qu'un effort spécifique ne soit pas prévu au titre de l'enseignement agricole dont le niveau gagnerait à être nettement élevé, notamment dans les lycées et les I.U.T. 60 % des fils d'agriculteurs qui deviennent chefs d'exploitation n'ont aucun diplôme agricole et seuls 8 % des chefs d'exploitation sont titulaires d'un diplôme agricole spécialisé. Les progrès de l'économie agricole dépendent évidemment de l'amélioration de la formation technique.

La deuxième action prévue dans le plan concerne la *formation des jeunes sans qualification*. Une mission d'étude a été confiée à M. Schwartz, par le Premier ministre, sur l'insertion professionnelle des jeunes de seize à vingt et un ans. Dès le début du Plan, un nouveau dispositif permettra aux jeunes de seize à dix-huit ans de recevoir une formation pratique et un enseignement théorique dans des centres d'enseignement professionnel implantés en priorité au sein du service public de l'éducation ou sous sa tutelle pédagogique. Cette mesure est inscrite dans le projet de loi d'orientation autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à prendre des mesures d'ordre social. Des contrats avec les entreprises du secteur public seront signés pour améliorer la formation, l'accueil et la promotion des jeunes. L'apprentissage sera rénové et la loi sur les formations en alternance sera révisée.

La troisième action porte sur la *formation professionnelle continue* : simplification du dispositif financier, amélioration du contenu et de l'organisation des formations, adaptation aux petites et moyennes entreprises, développement du congé de formation et meilleure articulation avec la formation initiale. Cette réforme, prévue pour 1982, utilisera toutes les possibilités de la régionalisation et donnera priorité aux établissements scolaires et universitaires dépendant de l'Education nationale.

Votre Rapporteur ne peut que montrer sa satisfaction de voir combattre la tendance à la privatisation de la formation continue, les résultats ayant été très décevants.

Tant pour la formation initiale que pour la formation professionnelle continue, apports de la société à l'enfant, à l'adolescent et à l'homme pour qu'ils s'ouvrent au monde et s'y intègrent, une place importante doit être laissée aux initiatives de l'individu lui-même, aux actions des collectivités locales. Il convient cependant de garder un souci de cohérence géographique et de solidarité, préoccupation à laquelle seul un plan peut avoir chance de répondre. Cette formation ne doit pas être détachée de ce qu'en retour l'homme peut apporter à la société : son imagination, ses capacités d'adaptation aux nouvelles conditions du développement, sa passion de savoir, son goût pour l'invention technologique.

## II. — LA RECHERCHE

En 1967, vingt ans à peine après la fin de la guerre, la France était redevenue l'un des grands pays scientifiques du monde. De 1958 à 1967, la part de la dépense nationale consacrée à la recherche-développement s'était élevée de 1 % à 2,2 %.

Cependant, dès 1969, la France amorce une régression rapide pour se stabiliser, à partir de 1973, à un niveau de dépenses de recherche-développement égal à 1,8 % de la richesse nationale. Cette régression est totalement imputable à la diminution du financement public, qui a décri de 1,55 % à 1,1 % du P.I.B. entre 1969 et 1973. De 1974 à 1979, la part du financement public diminue encore tandis que les entreprises font progresser leur effort de recherche à un rythme supérieur à celui de la croissance économique.

La diminution sensible de l'effort national en matière de recherche est intervenue au moment où d'autres économies industrielles accroissaient le leur. Entre 1967 et 1973, U.S.A., Grande-Bretagne et France, alors en tête, ont ralenti leur effort tandis que l'Allemagne et le Japon progressaient rapidement. Mais alors qu'aux Etats-Unis et au Royaume-Uni les dépenses se stabilisaient ensuite respectivement à 2,4 % et 2,1 % du P.I.B., la France régressait à la cinquième position.

Le nombre de chercheurs par rapport à la population active est très faible en France (34 pour 10.000 actifs contre 60 en R.F.A. et 63 au Japon).

Le lien entre la recherche et le développement économique n'était pas suffisamment bien perçu et de façon assez générale, par manque d'information scientifique et de réflexion approfondie sur les conditions du développement économique. Ce n'est que dans le budget pour 1981 que fut amorcée une relance de la recherche. Le Gouvernement actuel s'est fixé un objectif physique dont la réalisation sera engagée dès 1982 : la dépense nationale de recherche-développement atteindra 2,5 % du P.I.B. en 1985.

La faiblesse du recrutement des chercheurs dans la première moitié de la décennie 1970 — jusqu'en 1975, la vétusté des équipements et la diminution des moyens nous obligent maintenant à un effort d'autant plus grand. La continuité en sera garantie par une loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France, dont le projet sera présenté au Parlement en avril 1982 et qui trouvera son prolonge-

ment dans le Plan quinquennal 1984-1988. La préparation de ce projet de loi par des colloques régionaux manifeste bien la volonté de décentralisation du Gouvernement.

Ainsi que l'indique le Plan (p. 180) « la France ne peut plus continuer à percevoir les dividendes, d'ailleurs décroissants, des percées technologiques des années soixante sans participer à la troisième révolution industrielle ».

Pour atteindre l'objectif de 2,5 % du P.I.B. en 1985, l'effort, cumulé sur cinq ans, demandé à la nation, est de l'ordre de 60 milliards (valeur 1980). La dépense nationale de recherche-développement passera ainsi de 50,5 milliards de francs en 1980 à 80 milliards de francs en 1985. L'essentiel du financement sera public, même si on attend qu'un nombre croissant d'entreprises, au-delà des 1.300 actuelles, s'intéressent à la recherche et au développement.

L'hypothèse retenue pour l'accroissement du financement industriel est de 8 % en volume par an entre 1981 et 1985, mais le seul effort de l'Etat sera en 1985 de 50 milliards de francs sur les 80 milliards de francs prévus.

La part du budget civil confiée au ministère de la Recherche et de la Technologie devra s'accroître, entre 1981 et 1985, à un rythme annuel de 17,8 % pour atteindre à cette date 33,6 milliards de francs (valeur 1980).

Le Gouvernement retient comme objectif en 1985 un niveau de recherche-développement réalisé par l'industrie de 1,5 % du P.I.B., ce qui demandera d'accroître de façon très sensible les transferts financiers des administrations vers les entreprises.

Les crédits publics civils affectés aux programmes de développement technologique et aux incitations à la recherche industrielle atteindront environ 15 milliards (valeur 1980) contre 6 milliards en 1981, soit une progression annuelle moyenne de 26 %.

Le programme d'actions défini par le Plan intérimaire porte sur tous les aspects de la recherche. Il s'agit d'abord de rééquilibrer la recherche publique par une progression de 50 % du volume des crédits d'intervention et un accroissement substantiel des dépenses d'infrastructure, par l'augmentation du recrutement (rythme global annuel d'augmentation pour l'ensemble des personnels de 4,5 % au lieu de 3 % actuellement). Votre Commission ne peut que se féliciter de cette mesure qui répond à ses constantes préoccupations. Un effort sera consacré aux grands équipements scientifiques (progression annuelle de 16 % des crédits) et aux laboratoires universitaires.

La gestion de la recherche publique sera améliorée par des prévisions budgétaires plus réalistes, ce qui devrait éviter un décalage



entre autorisations de programme et crédits de paiement, par une gestion prévisionnelle et décentralisée du personnel de recherche et une généralisation des procédures de prévision portant sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Enfin, une plus grande cohérence sera apportée dans l'organisation et la coordination des actions de recherche et des emplois scientifiques, en étroite association avec les chercheurs, les utilisateurs, les partenaires sociaux et les experts. Ainsi, l'initiative et l'imagination individuelle viendront renforcer et enrichir l'effort collectif.

Le ministre de la Recherche et de la Technologie est chargé de préparer, pour le printemps 1982, un projet de création d'un *office d'évaluation des choix technologiques* placé auprès du Parlement. Votre Rapporteur apprécie à sa juste valeur le souci du Gouvernement de faire participer pleinement le Parlement à l'élaboration de la politique de la recherche.

La seconde action prioritaire consiste à promouvoir la *recherche industrielle et l'innovation technique*. L'expérience prouve, en effet, que les P.M.E. qui font un effort de recherche-développement exportent relativement davantage que les autres entreprises (25 % de leur chiffre d'affaires contre 15 % en moyenne).

Il faut « utiliser le levier des entreprises nationales et nationalisables » qui représentent plus de 50 % de la recherche industrielle pour irriguer le tissu industriel tout en perfectionnant les grands programmes technologiques. Afin de favoriser la recherche et l'innovation à l'intérieur de l'entreprise, la formation à la recherche d'ingénieurs est à expérimenter avec les laboratoires publics. Ce dispositif sera complété par une aide à l'embauche de personnels scientifiques, aide plafonnée et dégressive avec la taille de l'entreprise, destinée à couvrir les charges salariales pendant deux ou trois ans. L'aide de l'A.N.V.A.R. sera de 50 % pour les dossiers traités par les délégations régionales.

Le recours à la recherche associative et collective sera développé et les centres techniques, de qualité inégale, devront être mieux adaptés aux besoins actuels de la recherche. L'Etat, en s'appuyant sur les institutions régionales, pourra apporter une assistance technologique aux P.M.E., notamment par le prélèvement de la prime à l'innovation.

La troisième action intéresse la formation des chercheurs et la coopération entre laboratoires publics et privés.

La réorganisation du troisième cycle et des thèses de docteurs-ingénieur tiendra compte de l'adaptation nécessaire aux nouvelles perspectives de l'emploi scientifique. Un effort important sera fait pour les bourses et les allocations de recherche. La recherche devra être intégrée à la formation initiale et continue des enseignants.

L'actuelle séparation entre les écoles d'ingénieurs formant les cadres de l'industrie et les universités d'où sont issus les enseignants et les chercheurs sera progressivement estompée par l'interpénétration de ces deux types d'établissements d'enseignement supérieur. Une aide aux industriels permettra à une cinquantaine de candidats issus des grandes écoles et à un certain nombre de titulaires de D.E.A. de bénéficier d'une formation pratique. Le Gouvernement incitera les écoles d'ingénieurs et les universités à coopérer avec les grands organismes publics et les laboratoires industriels et encouragera la création de groupements d'intérêt public entre établissements publics et entreprises industrielles. Les relations avec les chercheurs étrangers de haut niveau seront facilitées.

La dernière action consiste à associer les régions à la politique nationale de recherche et de technologie. Votre Rapporteur tient cette action pour essentielle car elle permet de coordonner les initiatives locales et le Plan national, l'imagination et l'efficacité. Les organismes nationaux de recherche seront déconcentrés selon des plans de localisation établis après concertation entre les ministères compétents et les régions intéressées. Le réseau d'assistance technique régionale destinée aux P.M.I. ainsi que les instituts agricoles seront développés. Un responsable de la recherche et de la technologie sera désigné dans chaque région pour coordonner les actions sans intervenir dans la gestion des services. Les régions seront invitées à se doter d'une structure de conseil et de propositions qui expertiseront les projets préalablement aux délibérations de l'assemblée régionale. Des contrats d'intérêts régionaux seront négociés avec l'Etat.

Votre Rapporteur se montre très favorable à cette action de cohérence de la politique de recherche. Toutefois, le problème majeur reste la coordination des différents organismes de recherche et notamment des organismes associatifs financés par l'Etat qui n'ont jamais été réellement intégrés dans le secteur public. Cette situation entraîne souvent des contradictions ou des doublons dans les politiques de recherche menées dans une région.

Le problème est plus difficile lorsqu'il s'agit de coordonner des actions interrégionales afin d'éviter qu'une région ne détruise ce que l'autre a construit. La nécessité de la cohérence et de la coordination tant au niveau régional qu'interrégional est évidente. Il ne peut y avoir de bonne décentralisation sans planification.

Votre Rapporteur est favorable aux orientations définies par le Plan pour la recherche et la technologie : culture, santé, sciences humaines et sociales, programme spatial, aéronautique civile, télécommunications et télédiffusion, contrôle et développement de l'énergie nucléaire, ressources de la mer. Toutefois, il estime que, dans les futurs programmes technologiques, l'accent n'est pas assez mis sur la recherche dans le domaine des énergies renouvelables et de l'industrie agro-alimentaire. Ces deux secteurs sont pourtant vitaux pour l'avenir de la France.

### III. — LE TEMPS LIBRE

Les journées libres des enfants et des adolescents (10 millions de jeunes) sont au moins au nombre de 210 par an, temps hors scolarité auquel s'ajoutent les fins de journée.

Pour les adultes qui travaillent, le Gouvernement s'est engagé à ce que l'activité salariée hebdomadaire ne dépasse pas trente-cinq heures en 1985 et à la généralisation, dès l'année prochaine, de la cinquième semaine de congés payés.

Votre Rapporteur a voulu rappeler ce fait pour montrer l'importance du temps passé en dehors de l'école ou du travail, du temps libre. Ceci ne doit pas signifier, pour autant, séparation tranchée entre d'une part temps consacré au travail ou à l'école, qui serait par hypothèse et nécessairement de caractère contraignant, sans intérêt, d'autre part temps libre, de caractère « libérateur » et nécessairement heureux. L'homme doit aussi s'accomplir et peut s'épanouir dans son travail. De plus l'école doit être un lieu d'initiation aux activités du loisir, à la culture au sens plein du terme : ensemble des données qui permettent à l'homme de se situer et de s'orienter dans le monde vis-à-vis de lui-même, des autres et des choses.

L'accent est mis dans le Plan plus particulièrement sur la culture. La politique de l'Etat, en ce domaine, a connu un infléchissement par rapport aux ambitions des années 1960. Les dotations budgétaires en stagnation de 1975 à 1978, puis en déclin soutenaient surtout les institutions parisiennes de prestige et de haute qualité, accessibles seulement à un petit nombre — mis à part le Centre Pompidou — Beaubourg qui a connu et continue de connaître un grand succès populaire.

Les institutions décentralisées étant délaissées par l'Etat restaient à la charge des collectivités locales. Les pratiques culturelles se développaient bien moins rapidement que les « objets » des industries culturelles, encore que, dans certains domaines et en un deuxième temps, les « industries » culturelles telles que celles du disque et les médias omniprésents, eurent des effets bénéfiques de déclenchement et d'entraînement sur la pratique des arts.

Le Gouvernement a décidé de doubler les dépenses du ministère de la Culture dès 1982 et de les porter en 1983 à 1 % du budget de l'Etat afin de mettre en œuvre une conception élargie du développement culturel, de réduire les inégalités d'accès à la culture, de donner sa juste place à la création et de renforcer la présence culturelle de la France dans le monde.

La culture, au sens où nous l'avons définie et qui englobe naturellement l'information économique et l'analyse de tous les aspects des rapports sociaux, modifiera les conditions de la vie puisqu'elle modifiera les mentalités. Le contenu même de la vie de travail, comme l'ensemble de la vie sociale, peut en être profondément amélioré. La politique culturelle sera ouverte à toutes les formes d'expression, coordonnera toutes les activités culturelles de création et de diffusion, soutiendra les initiatives émanant des associations comme des collectivités locales. Elle n'aura garde de négliger les connaissances techniques, le savoir-faire qui est avec la recherche scientifique la condition des gains de productivité et de l'amélioration de la qualité des produits.

Un des soucis de la politique culturelle sera de réduire les inégalités d'accès à la culture qui recourent souvent les inégalités géographiques et sociales. Neuf Français sur dix ne vont jamais au cinéma, trois sur quatre ne fréquentent pas les musées, un sur trois ne lit pas de livre, 96 % n'assistent pas à des spectacles lyriques. Entre l'ouvrier et le cadre supérieur, les probabilités de participation à des activités culturelles sont de un à trois pour le livre, un à quatre pour le théâtre ou le cinéma, un à cinq pour les bibliothèques et un à onze pour les ballets et concerts. De ces différentes statistiques, il faut rechercher les véritables causes, chercher à éliminer celles qui empêcheraient les ouvriers et employés de participer aux activités culturelles dans des conditions correspondant à leurs goûts et aptitudes.

Une simple action économique (entrée gratuite par exemple) ne résoudrait pas ce problème. L'initiation aux œuvres culturelles, à leur compréhension, à leur contemplation, à la pratique des arts — comme d'ailleurs des sports — doit se faire dès l'école. Il n'en demeure pas moins que des actions immédiates doivent être et seront menées pour les bibliothèques centrales de prêt et bibliothèques municipales, les conservatoires municipaux de musique, le cinéma dans les zones rurales... Votre Rapporteur s'étonne de l'oubli de deux secteurs importants pour les zones rurales : les ateliers municipaux ou associatifs musicaux et les ateliers associatifs du théâtre.

Le Plan prévoit de stimuler la vie associative par une augmentation des moyens en personnel (3.500 emplois permanents dès 1982 et plus en 1983), l'action culturelle dans les entreprises et dans les zones nouvellement urbanisées. Pour lutter contre les disparités géographiques, une dotation culturelle régionale de 500 millions de francs comprenant un fonds spécial de développement de 150 millions de francs a été inscrite au projet de budget pour 1982.

Votre Rapporteur estime qu'il ne peut pas y avoir de « décentralisation » culturelle si ne sont pas donnés aux collectivités locales les moyens d'une « animation » culturelle permanente. Il faut non seulement augmenter le nombre de postes d'animateurs

et la part des postes Fonjep à la charge de l'Etat, mais également établir une véritable planification culturelle au niveau régional et départemental afin d'éviter le saupoudrage et les actions inefficaces. Ce plan culturel doit se réaliser par conventions entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations.

Ces conventions devraient être reconnues d'« utilité sociale » puisque les missions dont les associations sont chargées ont en fait le caractère de service public. Toutefois, ces mesures ne seront pas suffisantes, si ne se développe pas dans les régions une culture de très haut niveau, ce qui suppose une formation de haute qualité — pourquoi pas universitaire ? — des animateurs. Mais pour autant, les cultures régionales, éléments de notre patrimoine, ne doivent pas être opposées à la culture nationale et elles doivent pouvoir bénéficier des moyens modernes de diffusion.

La culture doit être vivante et l'artiste libre, dans la pratique de son art. L'Etat, la collectivité territoriale incitent, encouragent, subventionnent l'artiste ; ils ne le contraignent pas.

La culture doit être ouverte au monde afin d'éviter la « provincialisation ». La France doit renforcer sa présence culturelle dans le monde par une politique active d'exportation du livre, par l'établissement d'une coopération plus étroite avec les pays francophones, les pays latins et les pays en voie de développement.

Une politique culturelle digne de ce nom doit assurer la sauvegarde des vestiges considérables et magnifiques de notre histoire, conserver et faire connaître au plus grand nombre les prestigieux patrimoines archéologiques et historiques de la France. Elle doit consacrer à cette tâche, sans barguigner, sans lésiner, les dotations nécessaires et qui doivent être infiniment plus importantes qu'elles ne le furent dans les années passées. Mais dans le même temps que la France conserve son passé et sa mémoire, elle doit s'ouvrir aux technologies nouvelles et aux formes d'art les plus novatrices.

Le développement culturel est un tout, et tout projet culturel intègre ce qui est perçu et reconnu comme tel dans le patrimoine, et ce qui comporte un risque dans le défrichage de l'avenir.

Comme l'éducation et la recherche, la culture, qui donne à chacun de nous, dans la mouvance du temps, de l'espace, des progrès du savoir et du savoir-faire, les repères indispensables pour se situer, s'orienter et agir, joue un rôle fondamental dans le développement économique. Si nous n'en voyons pas l'évidence, alors que nous le remarquons pour les premiers efforts de « décollage » des pays sous-développés, c'est sans doute que nous n'avons pas le recul nécessaire et que nous vivons dans un système de plus en plus complexe, où la diversité des fonctions est la règle.

Mais on peut facilement dire, sans forcer la note, que la culture est le commencement, la condition et la finalité du développement ;

elle est au commencement non seulement de la production, mais du désir même qui suscite le produit ; la condition puisque sans technique aucun objet ne peut être fabriqué ; la finalité, du moins l'une des finalités les plus fortes du progrès.

Non seulement l'homme cultivé a acquis des besoins de produits de haute technologie mais, pour répondre à ses besoins propres de culture, il doit s'approprier, et par conséquent susciter la production de biens industriels qui permettent la transmission des œuvres de l'esprit.

En outre, l'homme cultivé est nécessairement plus exigeant quant aux modalités de la réponse à ses besoins primaires de vêtements, de logement, de nourriture. La culture est donc un facteur de relance et de progrès. De plus, l'homme qui a acquis, vis-à-vis de lui-même, vis-à-vis des autres et vis-à-vis des choses les repères indispensables à son orientation, s'adapte plus vite et mieux aux évolutions de la civilisation.

On voit donc qu'il doit être mis fin aux oppositions arbitraires entre économique et culturel, utilitarisme et idéalisme. C'est certainement un mérite de ce Plan intérimaire que d'avoir mis l'accent sur les facteurs humains comme moyens de développement économique et sur les finalités humanistes comme justification de l'économique. Certes, le problème subsiste de savoir si le processus économique permettra d'atteindre ces objectifs, c'est-à-dire, s'il permettra de dégager en temps voulu les moyens nécessaires.

Mais, en pariant sur la mise en valeur du facteur humain, on a nécessairement fait le juste pari, car, chacun le sait, aucune richesse dormante de ce monde ne peut devenir la satisfaction d'un désir humain, si un cerveau et une main, une connaissance ou un savoir-faire, ne l'ont pas transformée en richesse sociale.

## CONCLUSION

Le Plan intérimaire, même s'il contient peu d'objectifs chiffrés, permet de dégager les grandes orientations du futur Plan quinquennal.

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement soumettra au Parlement un projet de loi fixant les objectifs et les méthodes de la planification dans ses rapports avec la planification des entreprises, des collectivités locales et des établissements publics régionaux et définissant de nouveaux moyens d'exécution.

Au début de la session d'automne de 1982, le Gouvernement présentera un rapport préparé conjointement par le ministre chargé du Plan et le ministre chargé du Budget, document annexé au projet de loi de finances afin de mieux coordonner les options du Plan intérimaire et les moyens budgétaires.

Au cours de la session d'automne de 1983, un rapport sera soumis au Parlement sur les mesures prises pour la réalisation du Plan intérimaire et les résultats obtenus.



Compte tenu des critiques portant sur le passé et des insuffisances concernant l'éducation, malgré les orientations et les décisions intéressantes portant sur la recherche scientifique et technique, d'une part, sur la culture, d'autre part, *la Commission s'est partagée également dans ses votes positifs et négatifs et elle a reconnu qu'elle ne pouvait pas suivre son Rapporteur dans sa conclusion tendant à donner un avis favorable au Plan intérimaire.*

## ANNEXES

*Audition de M. Michel Rocard, ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire.*

Réunie sous la présidence de M. Léon Eeckhoutte, président, le 17 décembre 1981, la Commission a entendu M. Michel Rocard, ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire, sur le projet de loi n° 118 (1981-1982) approuvant le Plan intérimaire pour 1982 et 1983.

Après avoir décrit les contraintes qui pèsent sur l'économie française, le Ministre a rappelé les grandes lignes d'un Plan qui traduit le refus de la stagnation. Un taux de croissance global de 3 % par an pour la période 1982-1983 doit permettre une croissance de 2 % de la consommation des ménages et une relance des investissements, l'accent étant mis sur l'investissement productif privé. L'acceptation de la stagnation, ce serait celle de déficits budgétaires accrus, de finances sociales aggravées, de l'impossibilité d'une amélioration du niveau de vie, alors que tous les comportements des agents économiques restent dépendant de la croissance moyenne de 5,5 % sur une période de vingt ans.

La stratégie du Plan doit se comprendre par rapport à la situation tendue des échanges extérieurs et s'apprécier sur la manière dont le produit de la croissance sera utilisé.

La France, en effet, importe aujourd'hui 27 % de ce qu'elle consomme. Un taux de croissance élevé doit être accompagné par une politique très active mais à long terme des économies d'énergie (25 milliards par an), créatrice d'emplois (200.000 emplois permanents) et améliorera la balance des paiements ; la plupart des produits utilisés, notamment les isolants, peuvent être fabriqués en France. Par ailleurs, la détente dans le rapport exportation/importation peut être recherchée par le développement de certains secteurs industriels, tels la machine-outil, le bois, le papier ou le cuir, dans lesquels la France dispose de savoirs technologiques ou de matières premières. Grâce au faible endettement de notre pays, il est possible de faire le pari d'un déficit budgétaire.

Le Ministre a souligné que si les facteurs culturels : recherche, culture, formation professionnelle, etc., avaient été introduits dans le Plan, c'était pour deux séries de raisons :



D'une part, les ministères intéressés ont bien compris que leur action, pour être efficace, doit s'inscrire dans une durée qui excède celle de l'exercice budgétaire, et qu'il ne peut avoir en matière culturelle que des orientations pluriannuelles ; d'autre part, l'origine des difficultés majeures du développement est d'ordre culturel, et cet ordre de choix est donc primordial.

Les difficultés majeures, ces « souffrances » de développement sont les suivantes :

- la France sait mieux produire que vendre ;
- la France, pays inventif, a quelque mal à déduire rapidement de la recherche scientifique le développement ;
- notre pays connaît un « blocage » social dont la raison est que la France n'aime pas son industrie.

Or, devant les défis de la compétition accrue des décennies qui viennent, la France ne peut faire face qu'en se situant à la « fine pointe du progrès technologique ».

Tous les blocages touchant aux attitudes devant la civilisation industrielle expriment l'inadaptation, la non-préparation des mentalités. L'évolution dépend donc du développement culturel, la culture ne devant pas être considérée seulement comme s'identifiant aux beaux-arts mais comme le rapport d'une pensée collective d'un peuple à son passé, aux techniques nouvelles et à l'investigation pour l'avenir. Le Gouvernement a décidé de doubler les dépenses du ministère de la Culture dès 1982 et de les porter en 1983 à 1 % du budget de l'Etat pour se donner les moyens de mettre en œuvre une conception élargie du développement culturel, réduire les inégalités d'accès à la culture, donner sa juste place à la création et renforcer la présence culturelle de la France dans le monde.

En ce qui concerne la recherche scientifique et technique, l'objectif est 2,5 % du P.I.B. en 1985 (1 % en 1958, 2,2 % en 1967, 1,8 % en 1979, année où les taux étaient 2,4 % au U.S.A., 2,2 % en R.F.A. et en Grande-Bretagne, 2 % au Japon). D'autre part, le nombre de chercheurs par rapport à la population active est très faible en France (34 pour 10.000 actifs contre 60 aux Etats-Unis et 63 au Japon). La dépense nationale de recherche-développement passera de 50 milliards de francs en 1980 à 80 milliards en 1985 (60 % de la recherche devant être réalisés par les entreprises). Pendant la durée du Plan intérimaire, la recherche publique bénéficiera d'une progression de 50 % du volume des crédits d'intervention (titre IV) et les grands équipements d'une progression annuelle en volume de 16 %.

Un office d'évaluation des choix technologiques sera placé auprès du Parlement. Le Ministre a enfin souligné l'importance

des aides à l'embauche de chercheurs par les P.M.I., du rôle accru donné à l'I.N.V.A.R., à la recherche collective, aux centres techniques.

Phénomène en partie au moins nouveau, les chercheurs se sentent frustrés lorsque les résultats de leurs recherches ne trouvent pas de champ d'application. Pour profiter de cet état d'esprit favorable à une rupture de leur isolement, il convient de faciliter, d'améliorer les relations des chercheurs avec les entreprises et les collectivités territoriales.

En ce qui concerne les orientations thématiques prioritaires, le Plan désigne les secteurs à redresser (culture, santé, sciences humaines et sociales), les programmes technologiques à poursuivre (spatial, aéronautique...) et les nouveaux programmes (ressources de la mer, contrôle et développement de l'énergie nucléaire...).

Abordant le chapitre de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, le Ministre a indiqué que si le Plan intérimaire était discret sur ces sujets, les raisons en devaient être cherchées dans les conditions de son élaboration, la brièveté des délais et la nature même de ce secteur, la maîtrise des problèmes qui s'y posent et la définition des solutions demandant de longs délais de réflexion et de concertation ; que d'ailleurs les réformes à décider étaient peut-être et seulement « à la marge ».

Le Ministre a enfin précisé les mesures concernant le temps libre : chèque-vacances, renforcement de la vie associative, meilleur aménagement du temps, assouplissement de la vie sociale et développement de bases de loisir à proximité des centres urbains.

Un large débat a suivi auquel ont participé MM. Pierre-Christian Taittinger, Jacques Habert et Lucien Delmas, rapporteur pour avis.

En réponse aux questions qui lui étaient posées, le Ministre a indiqué que le Plan intérimaire n'avait pas incorporé dans la stratégie macro-économique qu'il exprime les conséquences d'un réajustement monétaire, que d'ailleurs le rythme de croissance des prix, semblable à celui de l'année dernière, ne confirmait pas le pronostic pessimiste que certains avaient cru pouvoir avancer. Les dernières estimations de conjoncture font état d'une augmentation de 4 % de la consommation des ménages, augmentation qui n'a pas encore produit ses effets tout à fait en amont, au niveau des investissements productifs, mais seulement sur les stocks. Toutefois, le problème monétaire reste posé d'une évolution différente entre la France et ses principaux partenaires de lignes d'évolution des prix, notamment avec la République fédérale d'Allemagne. Des ajustements peuvent donc être nécessaires qui ne sont pas, sous certaines conditions, nocifs.

Le Ministre a précisé que l'excédent des arrivées sur le « marché » du travail par rapport aux départs serait de 240.000 à 250.000 par an jusqu'en 1985, chiffre pouvant varier selon des données sociologiques non maîtrisables par les experts eux-mêmes, tel le taux d'activité féminine.

M. Michel Rocard a annoncé qu'une commission de méthodologie du Plan, composée d'économistes, de fonctionnaires, d'élus locaux et de personnalités du monde culturel et éducatif, serait installée avant Noël. Sans vouloir exercer la moindre influence sur cette commission, le Ministre a indiqué qu'il paraissait nécessaire d'avoir une vision spatiale de la planification pour lier davantage plan et aménagement du territoire ; que le Plan se situe « en aval » des décisions concernant la décentralisation et qu'il devra tenir compte de la répartition des compétences et de la masse fiscale ; qu'enfin on doit s'orienter vers une planification plus ferme quant aux obligations de l'Etat vis-à-vis de lui-même.

M. Michel Rocard a confirmé qu'il regrettait que peu de choses concernant l'enseignement ne figurent dans le Plan intérimaire en rappelant que les projets qu'il devait intégrer étaient à mettre au point avant le 15 août 1981, ce qui était impossible pour une matière aussi complexe que l'éducation.

En ce qui concerne la carte universitaire, elle dépendra de la décentralisation, la question étant de savoir si l'on jouera la carte de la compétition entre les universités, ce qui supposerait qu'on leur donnât les moyens de se défendre de façon autonome dans la vie économique et sociale et que l'on eût l'accord des personnels enseignants. Le caractère macro-économique et non sectorialisé du Plan explique qu'il n'y ait rien pour l'éducation physique et sportive.

Le Ministre s'est déclaré d'accord avec le Rapporteur sur la nécessité de concevoir l'enseignement agricole comme un enseignement technique prenant sa place dans le cursus de formation au même moment et dans les mêmes conditions que les autres, sur une place davantage reconnue de la recherche privée, spécialement la recherche publique, sur l'aspect décisif des industries agro-alimentaires comme élément de l'aménagement du territoire, sur le développement des énergies nouvelles et les recherches en ce domaine, en soulignant que ce secteur concernait bien la gestion rationnelle de l'énergie qui comprend celui des économies d'énergie, sur la nécessité de développer une recherche active au bénéfice des P.M.I.

Répondant à M. Lucien Delmas, M. Michel Rocard a précisé qu'à son avis le problème essentiel du développement était celui de la réconciliation du peuple de France avec son industrie, ce que devrait favoriser les nationalisations, 25 % des salariés et 40 % des syndiqués environ étant intégrés à des entreprises nationales. Cette situation doit changer les conditions du dialogue et concourir à l'évolution des mentalités. Pour ce qui concerne l'éducation et plus

généralement la formation, on ne peut raccourcir les délais d'action des facteurs humains que par une meilleure adéquation de l'outil à l'objet que l'on se propose d'atteindre, d'où la priorité donnée à une politique active de la formation professionnelle et à l'enseignement technique, d'où la garantie donnée à tous les jeunes de seize à dix-huit ans de recevoir une véritable formation professionnelle, d'où le désir de ranimer la formation professionnelle en l'appuyant davantage sur les établissements scolaires et universitaires.

Sur les relations entre le Plan et le budget, le Ministre a rappelé l'existence d'un document répertoriant pour 1982 les crédits d'investissement qui correspondent aux options du Plan, options qui ne sont pas différentes de celles du budget : croissance maximum en pourcentage pour les aides à l'industrie, pour la recherche scientifique, pour la culture et l'aménagement du territoire. Les priorités sont en concordance. Le rapport conjoint décrira l'articulation entre le Plan et la loi de finances pour 1983.

## EXAMEN DU RAPPORT EN COMMISSION

Réunie sous la présidence de M. Léon Eeckhoutte, président, la Commission a entendu le rapport pour avis de M. Lucien Delmas.

Le Rapporteur, sous réserve des observations présentées dans son rapport, a demandé à la Commission de donner un avis favorable à l'adoption du projet de loi approuvant le Plan intérimaire pour 1982 et 1983.

M. Jacques Habert a indiqué qu'il ne pourrait accepter ce projet de Plan tant à cause de ses lacunes (enseignement) que des attaques systématiques qui y figurent, notamment dans le « bilan », à l'égard des gouvernements précédents.

M. Adrien Gouteyron a fait remarquer que le Plan intérimaire reposait sur un postulat : l'« échec » des politiques précédentes taxées de « conservatisme », cela l'empêche d'approuver le Plan intérimaire. D'autre part, rien n'apparaît clairement pour corriger les inégalités régionales et pour assurer la coordination des interventions des différents partenaires. M. Adrien Gouteyron s'est d'autre part inquiété des mesures concernant la préscolarisation des enfants, mesures qui pourraient conduire à l'effacement des familles auxquelles l'Etat se substituerait en tout ce qui concerne l'éducation et la formation.

M. René Billères a indiqué qu'il regrettait aussi l'absence d'une véritable politique de l'éducation dans ce Plan intérimaire, mais qu'il donnerait, en raison des autres aspects positifs, un avis favorable.

M. Lucien Delmas a indiqué qu'il avait lui-même mis l'accent sur l'absence d'une politique nouvelle de l'éducation mais qu'il comprenait les raisons de M. Michel Rocard et de M. Alain Savary liées pour l'essentiel à l'impossibilité d'engager avant le 15 août une concertation suffisante entre les différents partenaires pour définir les orientations d'une nouvelle politique. Il a précisé que la concertation sera terminée et cette question mise au point à temps pour l'élaboration du Plan quinquennal. Il a indiqué que les observations en matière de régionalisation faites par M. Adrien Gouteyron rejoignent les siennes.

Compte tenu des critiques portant sur le passé et des insuffisances concernant l'éducation, malgré les orientations et les déci-

sions intéressantes portant sur la recherche scientifique et technique d'une part, sur la culture d'autre part, la *Commission s'est partagée également dans ses votes positifs et négatifs et elle a reconnu qu'elle ne pouvait pas suivre son Rapporteur dans sa conclusion tendant à donner un avis favorable au Plan intérimaire.*